

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 2412

Actif

Pensionné(e)

Société :

ZORBA

Haiman

Date de naissance :

30-06-1950

Adresse :

A, rue n°6 RTE MKENA 20150 Casablanca

0522526315

Tél. : 0661189038

Total des frais engagés

175,50

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 05/01/2023

Nom et prénom du malade : ZORBA Haiman Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Staphylocoque

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 09/01/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05-01-23	U			

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	05/10/2023	175,50 DDA

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires



Casablanca, le الدار البيضاء، في
05 JAN. 2023

BRBDA HAMMANN

J. Hydrexo running up 57.50% 3

Flight in 1 moth at 3 moth

High Im fact Es 2 more x 200 175,50

HYDROXOCOBALAMINE BASE

PPV 58DH50

EXP 08/2025

LOT 26002 2

PRIMER ELEMENTS

HYDROXOCOBALAMINE BASE

PPV 58DH50

EXP 05/2025
LOT 1N002 4

EXP 08/2023
LOT 26002 2

Docteur Mohamed Slaoui
Spécialiste: Hépato - Gastro - Entérologue
Praticien Médico - Chirurgicale
E. C. S. S. M. - C.M. et C.P.H.E
82, rue de la Kasbah, Agdal, Rabat, Maroc
e-mail: slaoimed.dos@gmail.com
Tél: 0522 25 75 83 - Tel / Fax: 0522 25 99 87

82. زنقة سومية، زاوية شارع عبد المومن . الطابق الثاني. عمارة «فياط - حب - حب». حي التخييل . الدار البيضاء. المغرب

82, rue Soumaya, angle boulevard Abdelmoumen • 2^{me} étage, imm. « Fiat - Jeep », quartier Palmiers • Casablanca, Maroc

Tél. : 05 22 23 78 83 | 06 98 97 17 18 · Tél. Fax : 05 22 25 99 87 · Urgence : slaouimed.doc@gmail.com | Clinique Longchamps

محطة طرامواي وقا سلف عبد المؤمن / Arrêt TRAM : Ligne 1 WAFASALAF

Arrêt TRAM : Ligne 1 WAFASALAF محطة طرامواي وفا سلف عبد المؤمن